

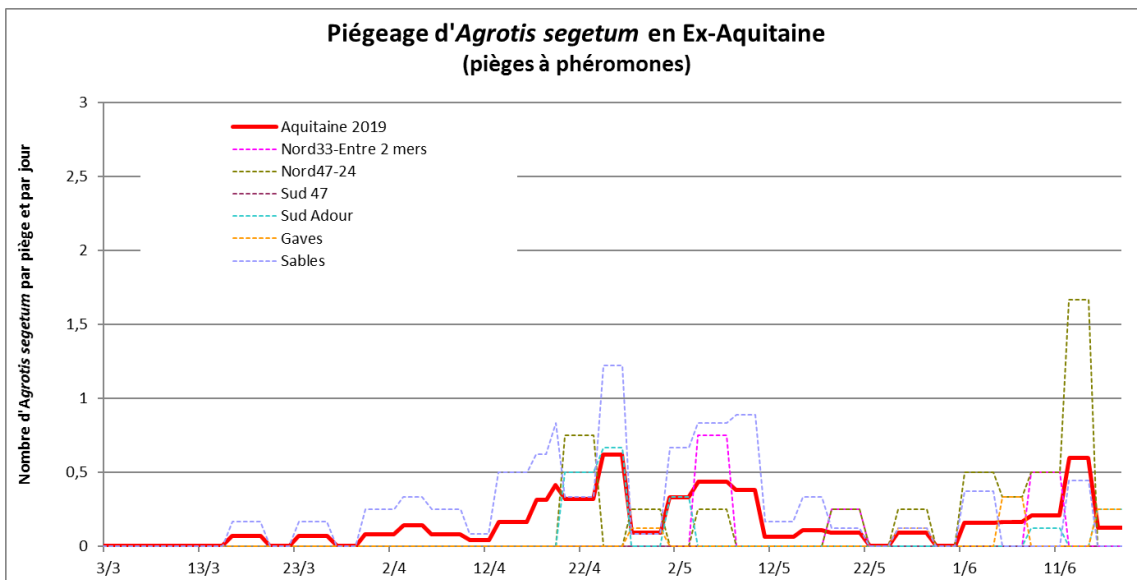
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

18 JUIN 2019

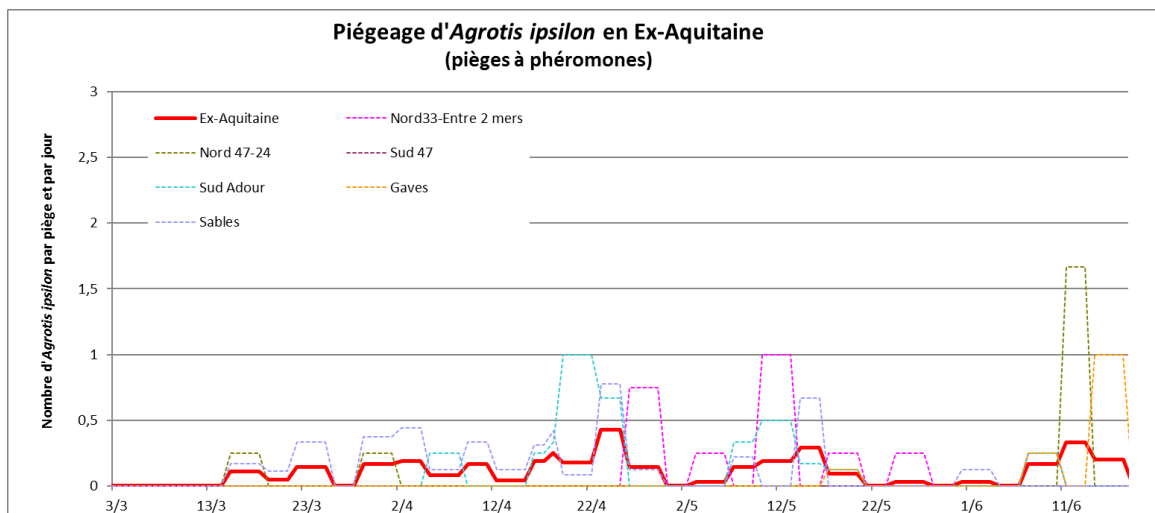
AGROTIS SEGETUM

Le 13 juin, 9 captures ont été enregistrées dans 3 des 10 pièges relevés, 5 dans le Nord 47 – 24 et 4 dans les Sables. Cette semaine, 2 captures ont été enregistrées dans 2 des 4 pièges relevés, dans le Sud Adour et dans les Gaves.



AGROTIS IPSILON

Le 13 juin, 5 captures ont été enregistrées dans les 10 pièges relevés. Cette semaine, 4 captures ont été enregistrées dans 1 des 5 pièges relevés, dans les Gaves.



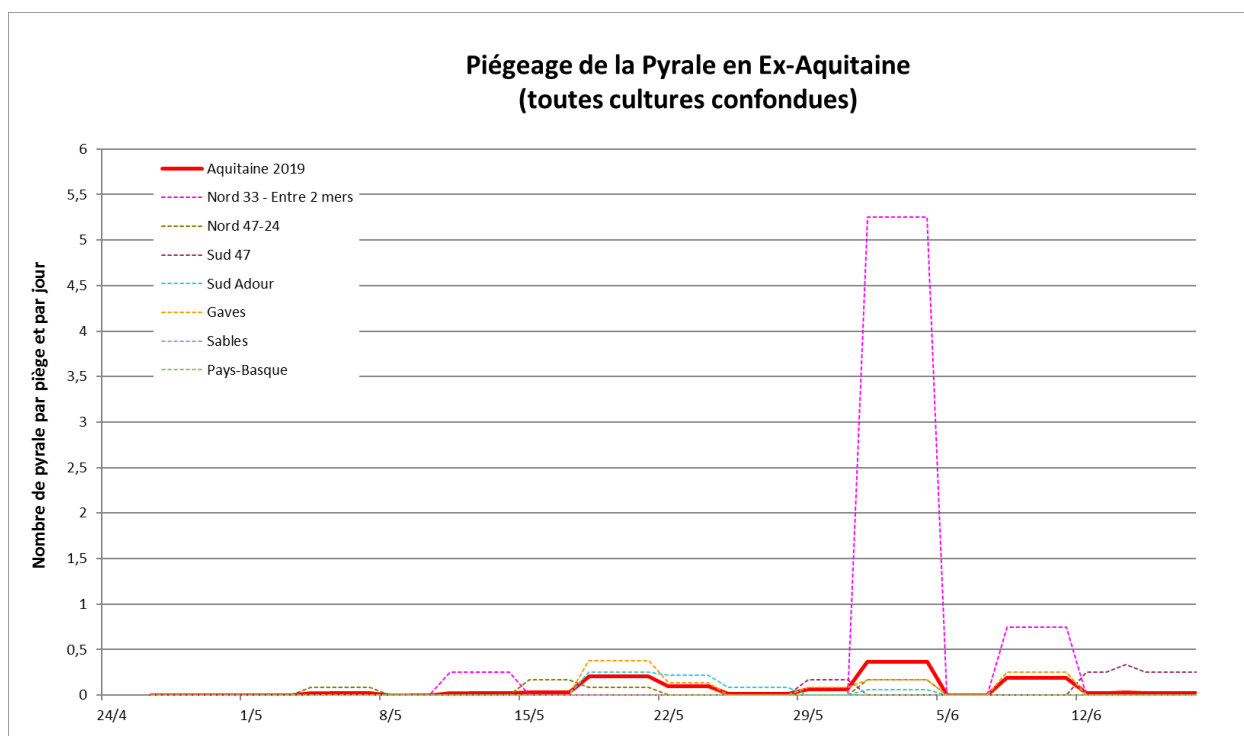
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

18 JUIN 2019

 **PYRALE**

- **Piégeage à phéromones**

Le 13 juin, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 10 pièges relevés, dans le secteur Sud 47. Cette semaine, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 9 pièges relevés, en maïs dans le secteur Sud 47.



- **Piégeage lumineux**

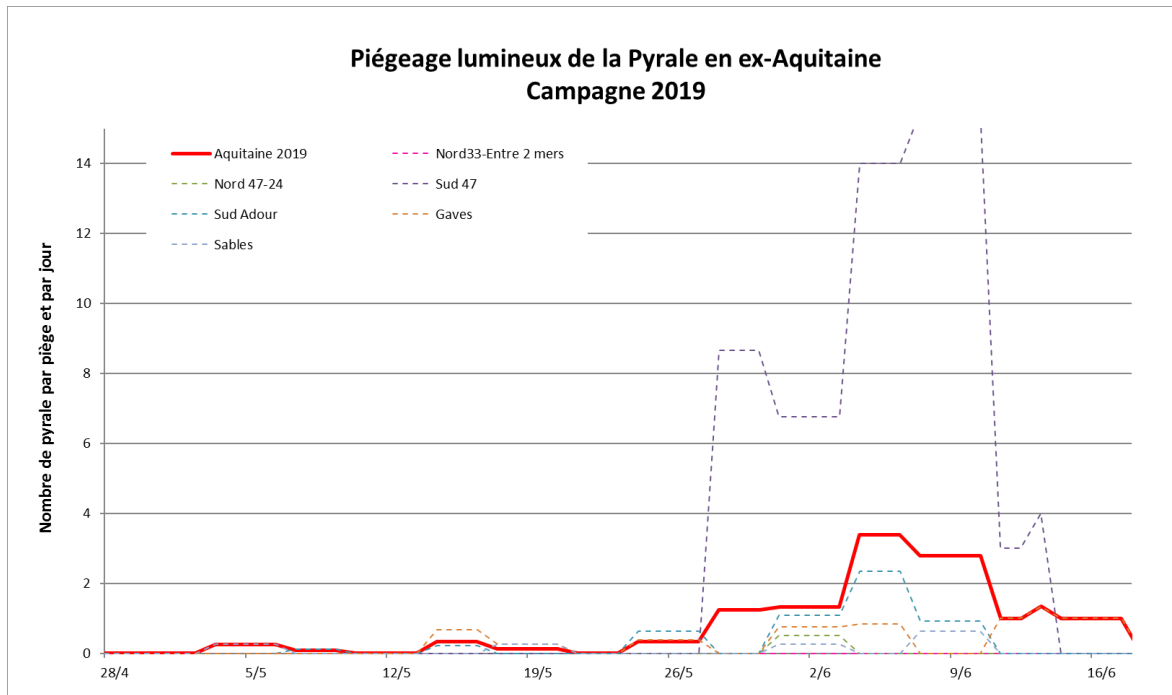
Le 13 juin, 20 papillons ont été capturés dans 3 des 5 pièges lumineux relevés, dans les secteurs Sud 47 et dans les Gaves. Cette semaine, 4 captures ont été enregistrées dans le seul piège lumineux relevé, dans le secteur des Gaves.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

18 JUIN 2019



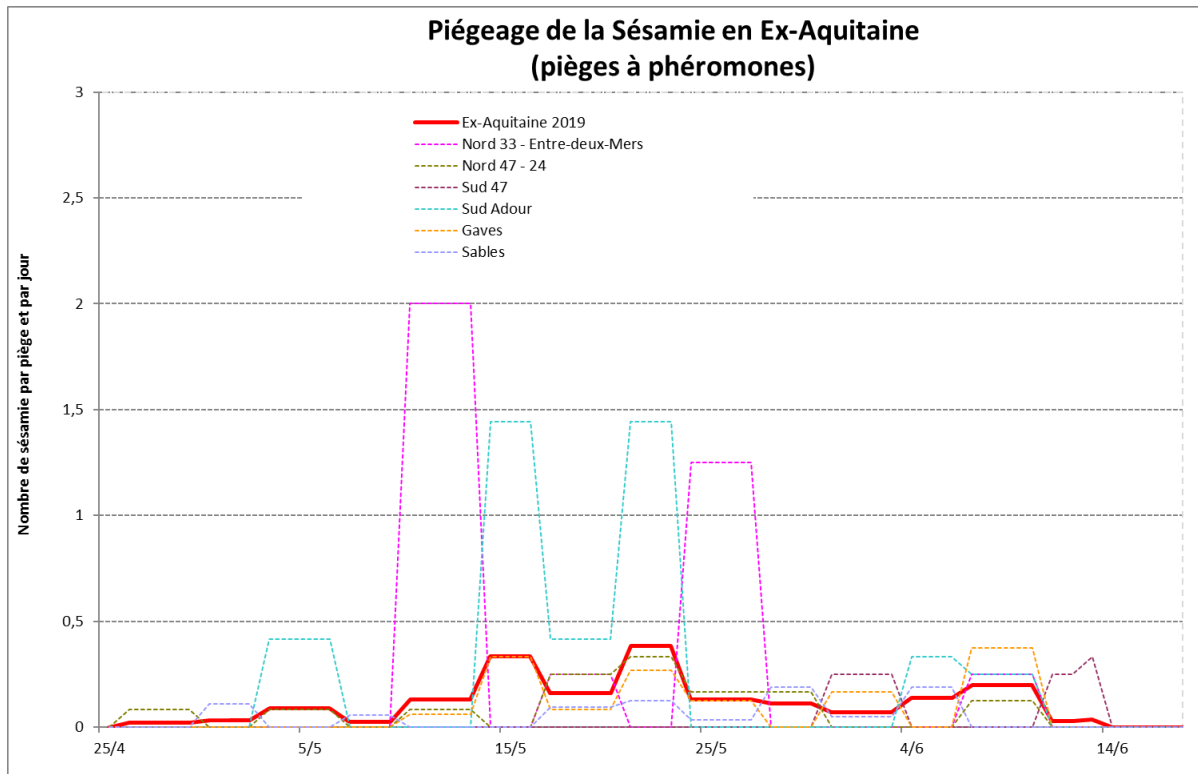
SESAMIE

- **Piégeage à phéromones**

Le 13 juin, 1 capture a été enregistrée dans le secteur Sud 47, dans 1 des 9 pièges relevés. Cette semaine, aucune capture n'a été enregistrée dans les 10 pièges relevés.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

18 JUIN 2019

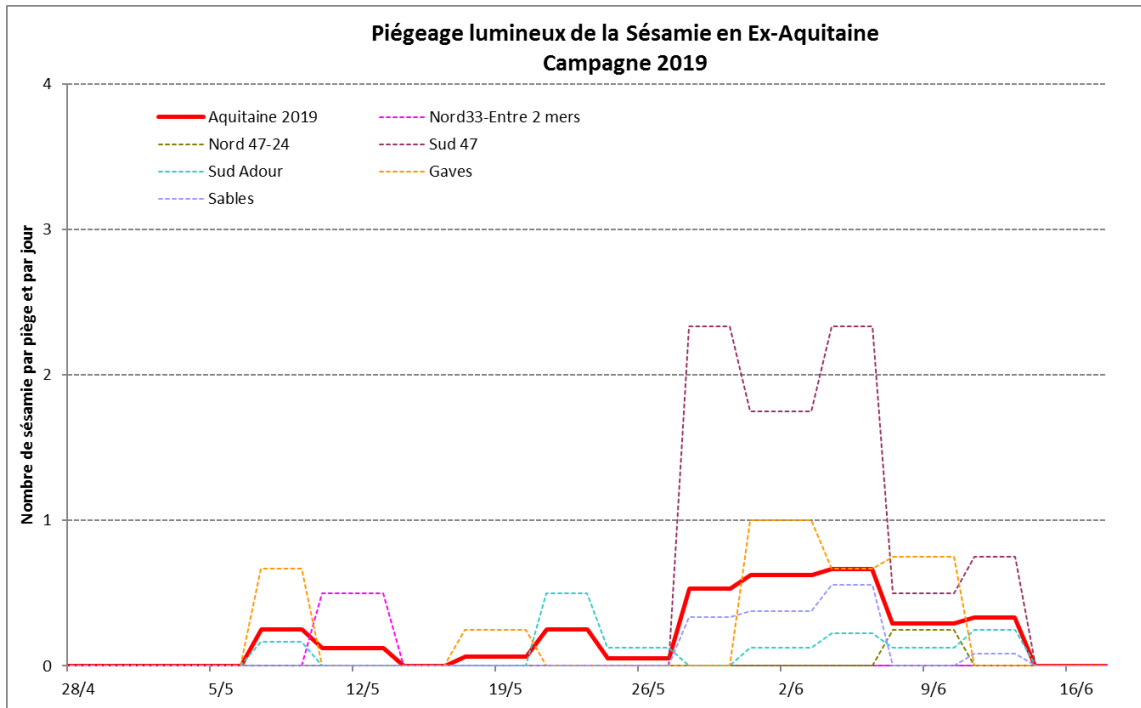


- **Piégeage lumineux**

Le 13 juin, 9 captures ont été enregistrées dans 3 des 10 pièges lumineux relevés, dans les secteurs des Gaves et des Sables. Cette semaine, 2 papillons ont été piégés dans le seul piège lumineux relevé, dans les Gaves.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

18 JUIN 2019

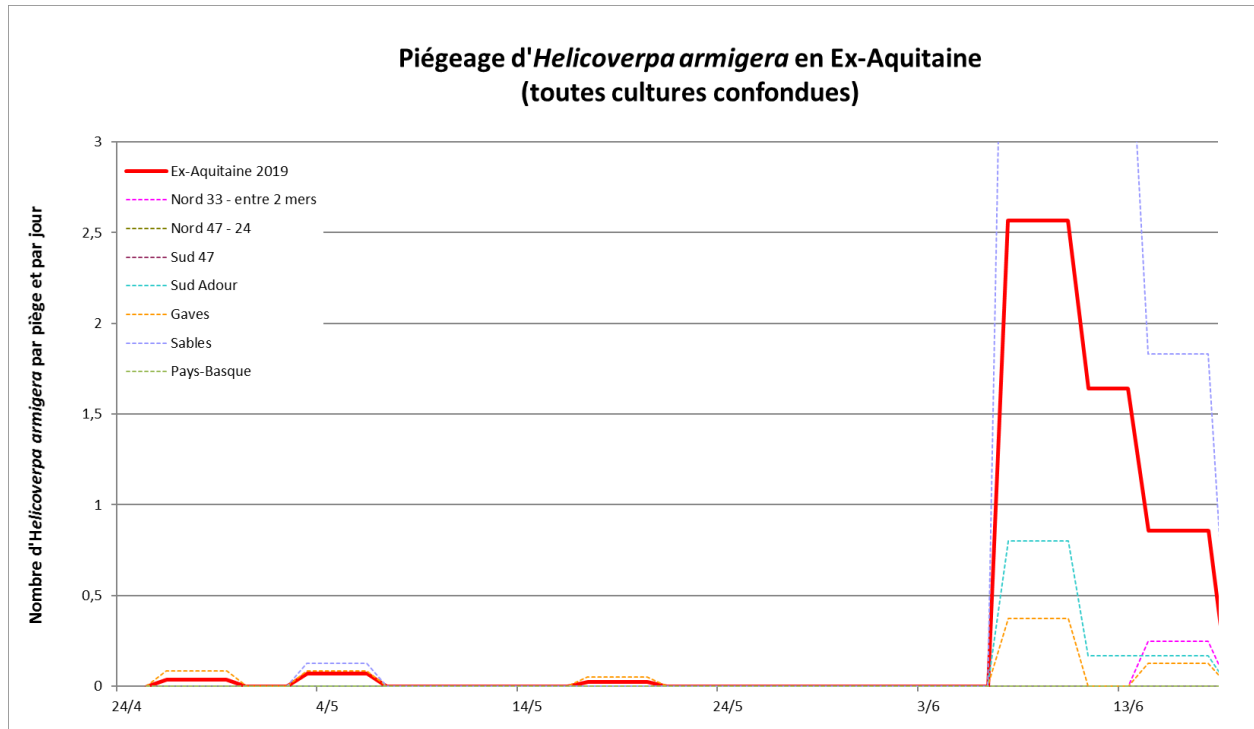
 **HELCOVERPA ARMIGERA**

- **Piégeage à phéromones**

Le 13 juin, 59 papillons piégés, dans 6 des 12 pièges renseignés dans les secteurs Sud Adour et Sables. Cette semaine, 48 captures ont été enregistrées dans 9 pièges sur les 11 relevés dans les secteurs Nord 33-Entre-deux-Mer, Sud Adour, Gaves et Sables.

SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

18 JUIN 2019



- **Piégeage lumineux**

Aucun papillon n'a été piégé depuis le 23 mai dernier, dans les 4 pièges lumineux renseignés.

- **SPODOPTERA EXIGUA**

Le 13 juin, 2 captures ont été enregistrées dans 2 des 8 pièges relevés, dans les Sables. Cette semaine, aucune capture n'a été enregistrée dans les 5 pièges relevés.

- **MAMESTRA BRASSICAE**

Aucune capture depuis la mise en place du piège.

- **AUTOGRAPHA GAMMA**

Aucune capture dans le piège mis en place début mai.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

18 JUIN 2019



VIGILANCE : Organisme Nuisible à suivre de près

Ravageur très polyphage, *Spodoptera frugiperda* présente une préférence pour les Poaceae. Cette noctuelle est fréquemment signalée sur graminées herbacées et sur canne à sucre, **maïs**, riz et sorgho. Elle est aussi signalée sur arachide, Brassicaceae, cotonnier, Cucurbitaceae, luzerne, oignon, patate douce, Phaseolus, tomate et autres Solanaceae (aubergine, Capsicum, tabac) ainsi que sur de nombreuses plantes d'ornement (chrysanthème, œillet et Pelargonium).

En général, les larves sont conditionnées à la plante-hôte sur laquelle elles sont alimentées en premier, souvent la plante sur laquelle les œufs ont été pondus.

Spodoptera frugiperda est une espèce tropicale à subtropicale qui migre régulièrement vers des régions plus fraîches en été. La région méditerranéenne convient à l'établissement de cette espèce et une large gamme d'hôtes potentiels est présente ; elle pourrait aussi être un ravageur des serres, mais ceci semble moins probable.

Pour plus de dégâts sur son cycle de développement, sa répartition géographique, les dégâts engendrés, etc., voir fiche phytosanitaire en pièce jointe.

La décision d'exécution 2018/368 a imposé la mise en place d'un **plan de surveillance** annuel pour *Spodoptera frugiperda* jusqu'au 31 mai 2020. La décision d'exécution prévoit que la surveillance soit annuelle et officielle et qu'elle doit viser les végétaux hôtes et notamment les cultures de maïs.

Nous vous invitons à veiller aux **éventuels dégâts foliaires sur les maïs qui seraient notamment en bord de route.**

Tout symptôme ou suspicion de présence pour cet Organisme Nuisible doit être immédiatement communiqué à la FREDON Aquitaine :

- piegeage@fredon-aquitaine.org
- 05.56.37.94.76

Ces données seront reprises dans les différentes éditions de BSV Nouvelle – Aquitaine : Légumes de plein champ et d'industrie – Grandes Cultures et Maraîchage – Pomme de terre.